

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 5 août 2016
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

12

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, BATTESTINI Cathy, JUCHS Christelle, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle, WITTMANN Chantal.

Absents excusés : Mmes JUCHS Christelle (procuration à M BAAS René), KIEFFER Stéphanie (procuration à M EYDER Cyriaque). M MULLER Marc (procuration à Mme WITTMANN Chantal).

Secrétaire de Séance : M René BAAS

Date de convocation : 1^{er} août 2016

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance 15 juin 2016.

37/16 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION : attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur JEMINE Pierre-Michel, du bureau TPFi, venu présenter les travaux prévus par le marché lié à la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement ainsi qu'une synthèse de l'analyse faite par le maître d'œuvre à l'issue des ouvertures de plis relatifs aux 3 offres réceptionnées dans le cadre de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 75/15 prise en date du 30 novembre 2015 décidant la mise en œuvre d'un plan de circulation ainsi que d'un plan de stationnement dans la Commune d'Altorf
- Vu** la délibération n° 12/16 prise en date du 14 mars 2016 confiant la maîtrise d'œuvre au BE TPFi de Schiltigheim dans le cadre de la mise en œuvre.
- Vu** la délibération n° 28/06 prise en date du 15 juin 2016 décidant le lancement du programme par une mise en concurrence pour la dévolution du marché de travaux

Considérant les résultats issus de l'analyse des offres réceptionnées dans le cadre de la mise en concurrence ainsi que des opérations de négociation menées par le pouvoir adjudicateur

Entendu les explications données par Monsieur Gérard ADOLPH, Maire, et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre

**Après délibération,
Par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (L Bernhard, Ch Foesser)**

- **CONFIRME** l'attribution du marché de travaux lié à la mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement sur la commune d'Altorf à l'entreprise la mieux disante, soit EUROVIA AFC – Agence de Molsheim pour un montant total de 326 693,63 € HT et se déclinant comme suit :
 - Tranche ferme d'un montant de 109 234,63 € HT incluant des travaux de voirie et d'aménagements divers dans la rue Principale, rue des Meuniers, route des Romains
 - Tranche conditionnelle n° 1 d'un montant prévisionnel de 123 737,15 € HT avec la réalisation d'un parking de 50 places et 2 places PMR
 - Tranche conditionnelle n° 2 d'un montant prévisionnel de 71 221,85 € HT avec l'agrandissement du parking par la création de 40 places supplémentaires
 - Tranche conditionnelle n° 3 d'un montant prévisionnel de 22 500 € HT avec la création d'un îlot à la sortie nord d'Altorf
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le dossier
- **CONFIRME** l'introduction d'une demande de subvention auprès des services du Conseil Régional dans le cadre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour les Communes de moins de 2500 habitants
- **PREND ACTE** qu'un diagnostic archéologique préventif sera réalisé sur les terrains faisant l'objet de la demande de création d'un parking communal
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2016 et 2017

38/16 PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant l'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre et ceux des Communes membres

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire des communes membres lors d'une séance publique de Conseil Municipal, pour avis

Entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire concernant le projet de mutualisation de la communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **EMET un avis favorable** au projet de mutualisation présenté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

39/16 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le Conseil Municipal,

- Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;
- Vu** la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 portant suppression des TRV de gaz naturel pour les consommateurs non-domestique consommant plus de 30 MWh/an au 31/12/2015 ;
- Vu** le code de l'énergie, et notamment son article L.445-4 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28 ;
- Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

Considérant que la Commune a des besoins de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et de services associés en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

Considérant que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et à fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

Considérant que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

Considérant que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

Estimant opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

➤ d'ADHERER au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel, auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
- le SIVU du Collège de MUTZIG,
- le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
- le SMICTOMME

ENTERINE

➤ la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz, dans les forme et rédaction proposées,

DONNE MANDAT

- à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

ACCEPTE

- que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

DONNE MANDAT

- au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les références utiles des différents points de livraison et les données de consommation des sites alimentés en gaz naturel,

HABILITE

- le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'ALTORF.

40/16 ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

ACCEPTE le chèque d'un montant de 2 000,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des honoraires liés à l'expertise judiciaire en cours à l'école.

41/16 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- 1) Une bénédiction de la croix restaurée sera prévue à l'issue de la Messe de la fête patronale du 7 août 2016
- 2) Comme suite à l'appel de dons fait par l'Association des Maires du Bas-Rhin après les inondations de ce printemps dans le Département, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'est substituée aux Communes membres dans le versement d'une aide financière destinée aux communes sinistrées.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	